

Compostage

Le compostage à domicile valorise nos déchets ménagers.

Il faut le constater, la quantité de nos déchets collectés augmente d'année en année. Avec, comme conséquence, un coût lourdement significatif pour la collectivité. Le traitement des déchets organiques (provenant de tissus vivants par opposition aux matières chimiques) qui représentent près de 35 % de l'ensemble, peut être effectué à domicile par leur transformation en compost. Avec ce système de création de son propre engrais organique, tout le monde y gagne !

Votre compost, la chance de votre jardin !

Vous avez un jardin, vous le soignez et vous faites toujours le même constat : le volume de vos déchets est important.

Vous passez à l'écoparc ? Alors, vous êtes volontaire désigné pour une sérieuse séquence propreté en passant l'aspirateur dans votre véhicule.

Compostez ! Le compostage réduit de plus de 75% les déchets.

Composter, c'est diminuer les déchets incinérés et la pollution. C'est naturel et totalement bénéfique pour votre jardin et pour tout votre environnement. Et notre commune n'en sera que plus belle.

Qu'est-ce que le compostage ?

Composter, c'est mettre en œuvre un processus semblable à celui de la nature qui décompose les feuilles mortes pour mieux s'y régénérer.

C'est accélérer la transformation des tailles d'arbustes, des tontes de pelouse, des déchets de cuisine et autres récoltes de mauvaises herbes en un terreau nourricier... et gratuit : le compost.

Vos ouvriers, ce sont les milliers d'organismes vivant dans le sol, des bactéries aux vers de terre, qui transforment ces déchets organiques en un matériau couleur de terre, aéré qui évoque les senteurs des sous-bois.

Que peut-on composter ?

Les déchets de cuisine :

- épluchures de légumes et de fruits
- restes de repas, de pain, etc.
- filtres à café, sachets de thé
- essuie-tout utilisés
- coquilles d'œufs et de noix concassées
- papiers non colorés ayant servis à la collecte des déchets de cuisine
- cartons découpés en morceaux
- huiles et graisses végétales alimentaires absorbées sur du carton découpé

Les déchets de jardin

- feuilles mortes (certains arbres : chênes, châtaigniers.. les feuilles seront stockées à part durant un an afin d'éliminer une grosse partie des tanins,...)
- fleurs fanées
- tailles de haies et d'arbustes découpées finement
- mauvaises herbes non montées en graines tontes de pelouse

Les autres déchets biodégradables

- litières d'animaux herbivores
- lambeaux de coton ou de laine
- sciures de bois non traités

Que ne peut-on pas composter ?

Les déchets non biodégradables ou contenant des polluants

- les textiles synthétiques (nylon,...)
- sacs d'aspirateur (forte teneur en matières synthétiques)
- bois de menuiserie
- cendres de charbon
- langes jetables
- terre et sable
- excréments d'animaux de compagnie (ou très petites quantités)
- matières plastiques
- canettes et autres éléments métalliques

Quelques idées :

Les mauvaises herbes montées en graine risquent d'ensemencer votre jardin sans vous en avvertir.

- ➔ Remède : les faire macérer dans l'eau durant 2 à 3 jours avant de les incorporer au compost.

Les déchets de fruits (sucrés !) ou les restes de viande risquent d'attirer les mouches et les rongeurs.

- ➔ Pour éviter ces indésirables, recouvrez ces déchets de matières sèches (feuilles mortes, branchages, paille) ou incorporez-les dans le tas de compost.

Les cendres de feu de bois ne sont pas biodégradables mais peuvent être mélangées au compost en très petites quantités.

- ➔ une solution pour les évacuer : les épandre comme engrais sur le potager ou le jardin.

Certaines maladies des plantes potagères ou ornementales – les taches noirs des rosiers, la hernie du chou, certains nématodes parasites, ...peuvent poser problème en survivant lors du compostage.

- ➔ Dans ce cas, éliminez les végétaux touchés en les brûlant ou en les portant au parc à conteneur, en effet, les composts industriels montent plus en température ce qui assainit le compost.

Les 5 étapes pour réussir votre compost du premier coup !

Vers de terre, champignons et bactéries...ces organismes vivent par millions dans le sol ; ce sont eux qui colonisent les déchets, s'en nourrissent en les décomposant.

Pour composter, veuillez à leur réserver de bonnes conditions de vie,

- de l'air,
- de l'humidité,
- une alimentation variée.

Très simplement,

1. En automne, stockez les feuilles mortes et les branchages préalablement coupés ou broyés.
2. Au printemps, créez de bonnes conditions de vie pour vos ouvriers.
 - a. Veuillez à assurer un contact permanent avec le sol pour faciliter le passage des micro-organismes venus du sol pour traiter vos déchets.
 - b. Déposez un grillage sous les composteurs sans fond, pour éviter que les taupes ne fassent un festin des micro-organismes actifs venus du sol.
 - c. Très important !!! facilitez la circulation de l'air dans le compost : commencez à la base par une couche de matières structurantes comme des branchages broyés, de la paille.

Les activateurs de compost en vente dans le commerce sont-ils nécessaire ?
Non. Remplacez-les avantageusement et gratuitement par un peu de compost ancien, des orties (non montées en graine) ou des consoudes, une herbe haute familière des lieux humides.

3. Toute l'année, équilibrez vos apports.

Pour éviter les mauvaises surprises, il est indispensable d'apporter en parts égales des déchets verts et humides et des déchets bruns et secs.

4. Après 2 mois, retournez le compost.
5. Après 6 mois, utilisez votre compost.

Cela sent-il mauvais ?

Si vous pratiquez votre compostage dans de bonnes conditions (aération, bien mélanger, humidité), il n'y a aucune raison pour que des odeurs désagréables se dégagent du compost. L'utilisation d'un fût de compostage réduit encore un peu plus ce risque.

Attention aux dépôts sauvages: les déchets de jardins doivent être compostés sur place dans le fond du jardin ou amenés au parc à conteneur. Le bosquet voisin, le terrain laissé à l'abandon près de chez soi, le ruisseau au fond du jardin, le fossé,... ne doit servir en aucun cas de lieu d'initiation au compostage.

Ce geste serait considéré comme un dépôt sauvage qui est passible d'une redevance.

Téléchargez la brochure du Service Environnement réalisée avec le guide composteurs de

Source : Le guide « Le compostage à domicile valorise nos déchets ménagers. », édité par l'IBGE (Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement) avec la collaboration de l'asbl « Comité Jean Pain » et l'asbl « Bon..Jour Sourire ».

Régulièrement, des démonstrations sont organisées dans les écoparcs, demandez les infos à Hygea et/ou service environnement de la Ville de Mons 065/40.55.84 ; site permanent de démonstration à l'écoparc d'Obourg.